



Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

N° de résolution

Municipalité de Saint-Jacques de Leeds, le lundi 3 février 2025 a lieu à la salle de l'Espace 415 la séance ordinaire de notre conseil à 19h00.

Sont présents :

Madame Valérie Gagnon

Messieurs : Marc-André Routhier, Sébastien Grondin, René Breton et Dominic Parent.

Siège N° 1 est vacant.

Sous la présidence de Mme Andréa Gosselin, mairesse.

Sont également présents : M. Anthony Cyr, directeur général/greffier-trésorier par intérim et M. Éric Guay, Responsable des travaux publics.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 2.1. Adoption des minutes de la séance ordinaire du 13 janvier 2025
- 2.2. Affaires découlant des derniers procès-verbaux
- 2.3. Adoption des comptes du mois
- 2.4. Résolution adoptant les dépenses incompressibles
- 2.5. Correspondance
- 2.6. Période de questions
- 2.7. Rapport de la MRC
- 2.8. Rapport du responsable des travaux publics

3. RÉGLEMENTATION

- 3.1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement N° 398 relatifs à l'épandage de déjection animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papiers

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 4.1. Renouvellement assurances FQM
- 4.2. Contrat de travail secrétaire-réceptionniste et greffière-trésorière adjointe
- 4.3. Tournée de zone - ADMQ
- 4.4. Inscription au Congrès ADMQ – Anthony Cyr
- 4.5. Formation ADMQ – Accueil et intégration des nouveaux élus
- 4.6. Vente d'immeubles pour non-paiement de taxes
- 4.7. Mandat services juridiques
- 4.8. Projet de conversion au DEL – Octroi de contrat
- 4.9. Modification de la date de séance du conseil municipal de mars 2025

5. TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORT ET VOIRIE

- 5.1. Programme d'aide à la voirie locale – Année 2024



Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

N° de résolution

- 5.2. Adhésion APOM – Responsable des travaux publics
- 6. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**
 - 6.1. Crédit d'impôt captation du carbone
 - 6.2. Demande d'appui GROBEC
- 7. SÉCURITÉ CIVILE**
 - 7.1. Intention de participation à l'Étude de la Régie de L'Est
 - 7.2. Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires
 - 7.3. Intérêt à participer à une entente intermunicipale entre les municipalités de Saint-Jacques de Leeds et Kinnear's Mills
 - 7.4. Refacturation Saint-Jacques de Leeds/St-Pierre-de-Broughton
 - 7.5. Intention d'établir des ententes intermunicipales
 - 7.6. Embauche au sein du Service de sécurité incendie
- 8. LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTÉ**
 - 8.1. Camp de jour – Frais résidents vs non-résidents
 - 8.2. Résultat de l'appel d'offres sur invitation pour l'achat de fleurs pour l'été 2025
- 9. COMITÉS DES ÉLUS**
 - 9.1. TRAVAUX PUBLICS
 - 9.2. LOISIRS
 - 9.3. INCENDIE ET INFRASTRUCTURES
- 10. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 11. VARIA**
- 12. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

29-02-25

Proposée par M. Dominic Parent et appuyé par Madame Valérie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant le varia ouvert.

2.1. ADOPTION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2025

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025 au moins 72 heures avant la tenue des présentes ;

30-02-25

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sébastien Grondin et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que lesdites minutes soient acceptées et signées.

2.2. AFFAIRES DÉCOULANT DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

La mairesse en a fait le suivi.



Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

N° de résolution

2.3. ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie des comptes du mois au moins 72 heures avant la tenue des présentes ;

ATTENDU QU'une liste des comptes du mois, reçus après l'envoi, a été remise, séance tenante, à tous les membres de ce conseil ;

31-02-25

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Valérie Gagnon et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois soient acceptés et payés. La liste descriptive des comptes à payer est déposée aux archives de la Municipalité pour conservation et consultation.

POSTES BUDGÉTAIRES AFFECTÉS PAR LES COMPTES DU MOIS :

Adm. Gén	48 648.48\$
Incendie	6 512.68\$
Sécurité	66 762.85\$
Voirie	42 045.22\$
Hygiène du milieu	3 098.32\$
Urbanisme	133.02\$
Loisirs	20 446.45\$
Salaires	15 894.20\$
Total	203 541.22\$

2.4. RÉOLUTION ADOPTANT LES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

32-02-25

Proposée par M. Dominic Parent et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dépenses incompressibles soient acceptées et payées.

2.5. CORRESPONDANCE

Confirmation de monsieur Luc Berthold pour le programme Nouveaux Horizons accordant une somme de 25 000.00\$ pour le projet de réfection de la cuisine de l'Amicale.

2.6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Andréa Gosselin invite les citoyens à la période de questions.

2.7. RAPPORT DE LA MRC



Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

N° de résolution

La mairesse en a fait le suivi.

2.8. RAPPORT DU RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS

M. Éric Guay fait le rapport des travaux réalisés au cours du derniers mois et ceux à venir.

3. RÈGLEMENTATION

3.1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement N° 398 relatifs à l'épandage de déjection animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papiers

33-02-25

AVIS DE MOTION est donné par M. Sébastien Grondin et appuyé par Madame Valérie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'à une séance subséquente, le conseil de La municipalité de Saint-Jacques de Leeds adoptera le règlement N° 398 relatifs à l'épandage de déjection animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papiers.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil et il a été présenté par la mairesse.

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1. Renouvellement assurance FQM

34-02-25

Proposé par M. Dominic Parent et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité renouvelle ses assurances auprès de la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) au coût de 38 390,89\$, taxes comprises pour la période du 1er mars 2025 au 1er mars 2026.

4.2. Contrat de travail secrétaire-réceptionniste et greffière-trésorière adjointe

35-02-25

Proposé par M. René Breton et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques de Leeds procède à l'écriture d'un contrat de cinq (5) ans pour la secrétaire-réceptionniste et greffière-trésorière adjointe selon l'entente intervenue entre les parties.



Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

N° de résolution

QUE la mairesse, Mme Andr ea Gosselin, ainsi que le directeur g n ral et greffier-tr sorier par int rim, M. Anthony Cyr, soient autoris s, et ils le sont par les pr sentes,   signer le contrat de travail pour et au nom de la municipalit  de Saint-Jacques de Leeds.

² Un document renferme les salaires horaires et de base des employ s  tant donn  qu'ils sont de nature confidentiel.

4.3. Tourn e de zone ADMQ

ATTENDU QUE l'ADMQ offre une journ e de deux formations portant sur la gestion contractuelle et sur comment soutenir le conseil et concr tiser les orientations municipales le 16 avril 2025   Thetford Mines;

36-02-25

Propos  par M. S bastien Grondin et appuy  par M. Dominic Parent et r solu   l'unanimit  des conseillers pr sents que la municipalit  de Saint-Jacques de Leeds accepte de d frayer le co t de la formation ci-haut mentionn s par l'Association des directeurs municipaux du Qu bec (ADMQ) pour Anthony Cyr au montant de 390.00 \$ taxes en sus.

4.4. Inscription au Congr s de l'ADMQ

ATTENDU QUE l'ADMQ organise son congr s annuel du 18 au 20 juin 2025 sous le th me *Red finir la gestion municipale*;

37-02-25

Propos  par Madame Val rie Gagnon et appuy  par M. Ren  Breton et r solu   l'unanimit  des conseillers pr sents que la municipalit  de Saint-Jacques de Leeds accepte l'inscription de M. Anthony Cyr au Congr s annuel de L'ADMQ au montant de 585.00 \$ taxes en sus.

QUE les d penses en lien avec le congr s soient rembours es.

4.5. Formation ADMQ – Accueil et int gration des nouveaux  lus

ATTENDU QUE l'ADMQ offre une formation concernant l'accueil et l'int gration des nouveaux  lus;

ATTENDU QU'il y aura  lection le 2 novembre 2025 et que de nouveaux  lus pourraient se retrouver autour de la table du conseil ;



Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

N° de résolution

38-02-25

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sébastien Grondin et appuyé par Madame Valérie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques de Leeds accepte la formation pour M. Anthony Cyr, donnée par L'ADMQ portant sur l'accueil et l'intégration des nouveaux élus le 9 octobre 2025 au montant de 175.00\$ taxes en sus.

4.6. Vente d'immeubles pour non-paiement de taxes

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC des Appalaches, un extrait de l'état des taxes préparé par le greffier-trésorier comprenant la liste des immeubles pour lesquels des personnes sont endettées pour les taxes municipales ou scolaires, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal*.

39-02-25

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc-André Routhier et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

QUE le greffier-trésorier transmette, avant le 28 février 2025, au bureau de la MRC des Appalaches, l'extrait de l'état des taxes préparé par le greffier-trésorier comprenant la liste des immeubles pour lesquels des personnes sont endettées pour les taxes municipales ou scolaires joint en annexe, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

QU'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à chaque centre de services scolaire ou de chaque commission scolaire qui a compétence sur le territoire où sont situés tels immeubles.



Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

N° de résolution

4.7. Mandat pour services Juridiques

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds doit traiter une affaire interne nécessitant une analyse approfondie et spécialisée ;

CONSIDÉRANT QUE l'expertise juridique externe est essentielle pour assurer une prise de décision éclairée et conforme aux cadres législatifs en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Beauvais Truchon Avocats possède une expérience reconnue et une expertise spécifique répondant aux besoins de la municipalité ;

40-02-25

Il est proposé par Madame Valérie Gagnon, appuyé par Monsieur René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents **QUE** :

Le mandat pour expertise juridique soit confié à la firme Beauvais Truchon Avocats, et ce, afin d'obtenir un avis éclairé et des recommandations adaptées aux intérêts de la municipalité.

4.8. Projet conversion au DEL – Octroi de contrat

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu des propositions des soumissionnaire suivants :

- Éclairage Techno-Led 48 138.37\$
- DH Éclairage Inc. 39 583.57\$

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 8 du Règlement 396 sur la gestion contractuelle de la municipalité de Saint-Jacques de Leeds, sous réserve de l'article 11, tout contrat visé à l'un des paragraphes du premier alinéa de l'article 935 C.M., comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 C.M., peut être conclu de gré à gré par la Municipalité.

41-02-25

Il est proposé par M. Sébastien Grondin et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques de Leeds accepte la soumission de DH Éclairage Inc. en date du 3 octobre 2024 au montant de 88 544.61\$ taxes en sus dont une partie est subventionnée par Hydro-Québec pour un montant de 48 961.04\$.



Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

N° de résolution

4.9. Modification de la date de séance du conseil municipal de mars 2025

42-02-25

Proposé par M. Dominic Parent et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance ordinaire du conseil municipal prévue pour le lundi 3 mars 2025 à 19h00 est reportée au lundi 10 mars 2025 à 19h00.

QU'un avis public de la modification soit publié par le directeur général et greffier -trésorier par intérim, conformément à la loi qui régit la municipalité.

5. TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORT ET VOIRIE

5.1. Programme d'aide à la voirie locale – Année 2024

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 177 712.00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2024 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

43-02-25

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Valérie Gagnon et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds informe le ministère des Transports, via les états financiers se terminant au 31 décembre 2024, de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

5.2. ADHÉSION APOM – RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QUE l'Association des Professionnels à l'Outillage Municipal (APOM) propose au responsable des travaux publics un renouvellement de sa participation à celle-ci

ATTENDU QUE l'Association des Professionnels à l'Outillage Municipal (APOM) offre un éventail de



Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

N° de résolution

44-02-24

possibilité d'amélioration des travaux et outillage reliés à la voirie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sébastien Grondin et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la cotisation de membre régulier de M. Éric Guay, pour un coût de 110.00 \$ taxes incluses, soit renouvelée.

6. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

6.1. Crédit d'impôt captation du carbone

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a instauré un crédit d'impôt pour le capital investi dans des projets de captage et de stockage du carbone (CO₂) en 2022;

ATTENDU QUE seules les entreprises provenant des provinces de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan sont admissibles à ce crédit d'impôt;

ATTENDU QUE, pour qu'un territoire soit admissible à cette mesure, la province doit préalablement mettre en application un règlement d'encadrement de cette pratique, ce que le Québec n'a pas encore fait;

ATTENDU QUE le territoire de la MRC des Appalaches présente un potentiel important pour le développement de projets de captation du carbone spécifiquement dans les anciens sites miniers;

ATTENDU QUE des entreprises ont actuellement des projets concrets de captation de carbone à Thetford Mines et possiblement sur le territoire d'autres municipalités;

ATTENDU QUE notre territoire a le potentiel de devenir l'épicentre de la captation de carbone au Québec;

ATTENDU QUE, présentement, comme le Québec n'est pas admissible au crédit d'impôt, les entreprises lorgnent davantage les provinces de l'ouest, ce qui est inéquitable et pénalisant pour le développement de notre territoire;

ATTENDU QUE le Québec a tout avantage à participer au développement de cette filière en vue d'y capter l'expertise et le savoir-faire liés à ce type de projet;

45-02-25

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Breton et appuyé par M. Sébastien Grondin et



Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

N° de résolution

résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité de Saint-Jacques de Leeds demande au gouvernement, principalement au ministère des Ressources naturelles ainsi qu'au ministère de l'Environnement, de mettre en place le plus rapidement possible un régime d'encadrement des projets de captation et de stockage du carbone afin de rendre admissible la province de Québec au crédit d'impôt fédéral pour appuyer les projets d'investissement;

QUE cette résolution soit transmise à la ministre de l'Économie, Mme Christine Fréchette, à la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, Mme Maité Blanchette Vézina, et au ministre de l'Environnement, M. Benoit Charrette.

6.2. Demande d'appui de GROBEC

CONSIDÉRANT QUE Le Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC) a mis sur pied un projet visant la conservation des populations de salamandre pourpre (*Gyrinophilus porphyriticus*), une espèce vulnérable au Québec, sur son territoire, en Chaudière-Appalaches ;

CONSIDÉRANT QUE GROBEC souhaite réaliser des inventaires des populations aux occurrences afin de mettre à jour les données datant d'une dizaine d'années déjà. Il souhaite également réaliser un inventaire des menaces aux habitats et aux populations à ces mêmes sites d'inventaire ;

CONSIDÉRANT QUE GROBEC a fait une demande d'appui auprès de la municipalité de Saint-Jacques-de Leeds afin que celle-ci devienne partenaire via une contribution en nature de 500.00\$ réparti sur deux (2) ans. Cet appui équivalent au temps investi par les employés municipaux dans le transfert d'informations disponibles sur le territoire de la municipalité, pour l'aide aux contacts auprès des propriétaires et pour le partage d'outils de sensibilisation sur les plateformes de la municipalité;

46-02-25

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Valérie Gagnon et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques de Leeds accepte de verser une contribution en nature de 500.00 \$ qui sera répartie sur deux (2) ans.



Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

N° de résolution

7. SÉCURITÉ CIVILE

7.1. Intention à participer à une étude d'opportunité concernant le regroupement des services incendies dans l'Est de la MRC des Appalaches

ATTENDU QUE la municipalité d'East Broughton a interpellé la municipalité de Saint-Jacques de Leeds pour connaître son intérêt à participer une étude d'opportunité concernant le regroupement des services incendies dans l'Est de la MRC des Appalaches;

47-02-25

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Breton et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds informe la municipalité d'East Broughton, qu'elle refuse de participer à une étude d'opportunité concernant le regroupement des services incendies dans l'Est de la MRC des Appalaches.

QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds n'est pas intéressée à participer à la rédaction d'une entente intermunicipale visant à nommer le porteur du projet, la répartition des coûts ainsi que les obligations de chacune des municipalités pour le projet.

7.2. Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;
ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2024, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2025-26;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;



Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

N° de résolution

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier I au cours de l'année 2025 pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Appalaches en conformité avec l'article 6 du Programme;

48-02-25

Il est proposé par M. Marc-André Routhier et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Appalaches.

7.3. Intérêt à participer à une entente intermunicipale entre les municipalités de Saint-Jacques de Leeds et Kinnear's Mills

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer un service de sécurité incendie efficace et optimal pour les citoyennes et citoyens de la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds ;

CONSIDÉRANT que la collaboration intermunicipale permet d'améliorer la qualité des services tout en optimisant les ressources disponibles ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds à conclure une entente intermunicipale avec la Municipalité de Kinnear's Mills afin d'unir leurs efforts en matière de sécurité incendie ;

49-02-25

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Valérie Gagnon, appuyé par monsieur René Breton, et résolu à l'unanimité :



Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

N° de résolution

QUE la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds exprime son souhait de s'adjoindre à la Municipalité de Kinnear's Mills pour la mise en place d'une entente intermunicipale en matière de sécurité incendie ;

QUE cette résolution soit transmise à la Municipalité de Kinnear's Mills pour étude et suivi.

7.4. Refacturation Saint-Jacques de Leeds/Saint-Pierre-de-Broughton

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton s'est retirée, par la résolution 2024-12-233 datée du 11 décembre 2024, de l'entente intermunicipale qui se terminait au 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses incompressibles de la caserne 51 de Saint-Pierre-de-Broughton étaient payées, selon l'entente intermunicipale, par la municipalité de Saint-Jacques de Leeds;

50-02-25

Proposé par M. René Breton et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds ne paie plus pour les dépenses incompressibles de la caserne 51 et de refacturer les montants payés à partir du 1^{er} janvier 2025 à la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton.

7.5. Intention d'établir des ententes intermunicipales

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds doit s'adjoindre les services incendies des municipalités voisines afin de se conformer aux exigences du nouveau schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT QUE cette collaboration avec les municipalités avoisinantes est essentielle pour assurer la sécurité des citoyens et optimiser l'efficacité des interventions d'urgence;



Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

N° de résolution
51-02-25

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Mme Valérie Gagnon, appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds entreprenne, sans délai, les démarches nécessaires en vue d'établir les ententes requises avec les municipalités de Saint-Sylvestre, Sainte-Agathe-de-Lotbinière, Inverness et Thetford Mines pour l'organisation des services incendies;

QUE ces démarches incluent l'analyse des modalités d'entente, la planification des ressources et la mise en place des protocoles de collaboration afin d'assurer une transition efficace et conforme aux exigences du schéma de couverture de risques;

QUE le conseil municipal soit régulièrement informé de l'avancement du dossier et que les citoyens soient tenus informés des développements pertinents;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à chacune des municipalités concernées.

7.6. Embauche au sein du Service de sécurité incendie

52-02-25

Proposé par M. Marc-André Routhier et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que M. Kevin Pomerleau soit engagé à titre de directeur du service incendie et garde-feu pour l'année 2025 au salaire¹ de base, fixé par le conseil municipal;

QUE M. Daniel Nadeau soit engagé à titre de directeur adjoint, au salaire¹ de base, fixé par le conseil municipal.

QUE M. Dominic Boulet, soient engagés à titre de pompier volontaire, au salaire¹ de base, fixé par le conseil municipal.

QUE les salaires horaires du directeur du service incendie, du directeur adjoint, des officiers, des pompiers volontaires, ainsi que des pompiers volontaires, autres que ceux déjà mentionnés, soient selon le salaire¹ horaire fixés par le conseil municipal.

QUE les frais de déplacement occasionnés dans le cadre de leur fonction soient remboursés au taux de 0.52 \$/m.

QUE copie de cette résolution soit envoyée à la municipalité de Kinnear's Mills pour adoption par son conseil.



Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

N° de résolution

¹ Un document renferme les salaires horaires et de base des employés étant donné qu'ils sont de nature confidentielle.

8. LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTÉ

8.1. Camp de jour – Frais de résidents vs non-résidents

53-02-25

Proposé par Mme Valérie Gagnon et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques de Leeds charge les frais suivants pour le Camp de jour :

- 75.00 \$ / semaine pour les résidents
- 100.00 \$ / semaine pour les non-résidents

8.2. Résultat de l'appel d'offres sur invitation pour l'achat de fleurs – été 2025

ATTENDU QUE la municipalité a reçu les soumissions suivantes pour 33 jardinières de 18 pouces et de 8 pots de 22 pouces :

- Jardinerie F. Fortier Inc de Princeville au montant de 3 506.74\$ taxes et transport inclus;
- Ferme Champ Gauche de Saint-Jacques de Leeds au montant de 4 033.61\$, taxes incluses;
- Jardins de la Passion de Sainte-Marie, au montant de 4 258.50\$, taxes et transport inclus;

54-02-25

Proposé par M. Sébastien Grondin et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte la soumission reçue de Ferme Champ Gauche, numéro 1706, au montant de 4 033.61 \$ taxes incluses, pour l'achat de fleurs pour la saison été 2025.

9. COMITÉS DES ÉLUS

9.1. TRAVAUX PUBLICS

9.1.1. N/A

9.2. LOISIRS

9.2.1. Réunion avec le Comité des Loisirs le 5 février

9.3. INCENDIE ET INFRASTRUCTURES

9.3.1. M. Parent informe que la réunion avec les pompiers fût fructueuse.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS



Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

N° de résolution

Mme Andrée Gosselin invite les citoyens à la deuxième période de questions.

11. VARIA

55-02-25

12. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposée par Mme Valérie Gagnon et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 19h42.

Andrée Gosselin
Mairesse

Anthony Cyr
Directeur général/Greffier-
trésorier par intérim

CERTIFICATION DE SIGNATURES

Je, soussignée, certifie par la présente que les signatures apposées ci-haut prévalent pour toutes les résolutions et annotations comprises dans ce procès-verbal.

Andrée Gosselin
Mairesse

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie que la municipalité de Saint-Jacques de Leeds dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Anthony Cyr
Directeur général/Greffier-
trésorier par intérim